



La lettre des directeurs de CIO

N° 70 rectifiée

14 novembre 2019

SOMMAIRE

Le mot de la présidente p 1

*Entre rencontres, audiences
et concertation :*

Sylvie Charrière, députée p 2

Le SNES p 3

Le MENJ p 4 et p 5

La journée d'études p 8

*Bulletin d'adhésion
2019-2020* p 9

IMPORTANT Report de notre Journée d'étude 2019.

Le mot de la présidente

Depuis plusieurs décennies, les CIO et leurs personnels sont critiqués, décriés, accusés de tous les maux de la société, de la crise des banlieues en 2005 à l'échec massif de l'orientation en France en 2018. Ils sont alternativement menacés de disparition, de décentralisation ou encore de démantèlement. Leurs directrices et directeurs, malgré leur grande valeur vantée par tous, « sans flagornerie aucune », n'est-ce pas, sont maintenant priés de se reconverter vers des fonctions non encore définies dans les DSDEN ou les SAIO/DRAO ou encore vers un métier inconnu auprès des régions par mise à disposition, sauf ceux qui auront le privilège de continuer à exercer leur métier en dirigeant un CIO.

Mais quel CIO !

Un CIO à dimension départementale ou d'une emprise territoriale et démographique très vaste, couvrant plusieurs bassins, auquel sont associées des antennes « têtes de réseau » à piloter de loin, avec des équipes éclatées sur plusieurs sites, c'est le nouveau défi lancé à notre profession !

Les raisons d'espérer paraissent donc minces mais malgré tout elles sont réelles.

Les réflexions du ministre ne sont pas abouties et il a retardé le moment d'annoncer ses arbitrages. D'une audience à l'autre, on peut constater le flou de certaines propositions et même l'abandon de quelques préconisations du rapport Charvet pourtant très téléguédé. Là, on peut encore avoir quelques marges de manœuvre.

Mais, le flou concerne aussi le niveau décisionnel : qui réorganise la carte des CIO ? Les recteurs et leurs secrétaires généraux. Qui décide des critères ? Les mêmes.

Qui applique les principes de rationalisation des services ? Encore eux ! Qui choisit les méthodes de gestion des RH et définit le devenir des personnels en qualité et en quantité ? Toujours eux ! Le MENJ a totalement délégué ce champ de pouvoir aux recteurs. La vigilance s'impose donc dans les académies car c'est de là que viennent les plus gros risques.

L'ANDCIO a multiplié les démarches auprès du ministère, mais pas seulement.

Directrice de la Publication :
Corinne Blicke
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Entre rencontres, audiences et concertation

Rencontre avec la députée **Sylvie Charrière** chargée d'une mission sur le contrôle de l'obligation de formation de 16 à 18 ans

La rencontre s'est déroulée le 3 septembre 2019 à l'Assemblée nationale ; pour l'ANDCIO, Corinne Blieck, Isabelle Toussaint-Aymerich et Dominique Lagau.

Après le rappel du rôle des CIO et des directeurs-trices dans le suivi et la prise en compte de ce public de 16 à 18 ans, notamment dans le cadre des PSAD et des dispositifs de retour en formation (DARFI : RFI, Reviens te former), et du travail habituel avec les partenaires historiques des CIO, en particulier les missions locales, l'ANDCIO souligne que la grande majorité des plateformes de suivi et d'aide aux décrocheurs ont été coordonnées par les DCIO.

La députée, un peu sur la défensive à ce niveau de la discussion, évoque qu'une enquête réalisée dans le cadre de sa mission met en évidence que seulement un quart des PSAD fonctionnent en partenariat réel et que quand c'est le cas, certains partenaires n'y trouvent pas leur compte (réunions d'une vingtaine de partenaires autour d'une table à intervalle régulier en vue d'étudier plus de 200 situations de jeunes pour au final n'en traiter que 10%).

L'ANDCIO présente alors des expériences de fonctionnement des PSAD dans les académies de Rennes, Nancy-Metz et Orléans-Tours pour montrer les différentes façons de travailler selon les territoires et selon l'importance des PSAD en termes d'effectifs de jeunes. Cela semble fortement intéresser la députée.

Nous évoquons également les difficultés liées au manque de moyens alloués aux PSAD, à la solitude de nombreux DCIO, pour gérer chaque début de campagne, le nettoyage des listes, pour lancer les premiers appels, enregistrer les situations dans RIO, etc. avec malgré cela un bon niveau de résultats en termes de ciblage et de tri des jeunes en véritable décrochage.

Concernant, la prise en charge des jeunes ciblés, nous insistons sur le fait que sur de nombreux territoires, on a su trouver une organisation partenariale et complémentaire pour faire le travail de raccrochage et d'accompagnement et qu'il ne peut pas y avoir de résultats satisfaisant sans ce partenariat entre les services.

La députée parle d'une évolution majeure du SIEI qui, au lieu de deux campagnes annuelles, fonctionnera en continu avec un point tous les 15 jours. La question qui se posera alors, c'est celle de la structure qui va pouvoir s'occuper du nettoyage et du premier tri car elle pense que si les CIO sont réduits à un par département, les DCIO et leurs équipes ne pourront plus réaliser ce travail.

Elle cite la décision de la région Ile de France de faire appel à un prestataire extérieur pour mettre en place une plateforme téléphonique pour appeler et suivre les jeunes présents sur les listings, car selon elle, les PSAD ne parvenaient à contacter que 8% des 20 000 jeunes décrocheurs franciliens.

Après coup, l'ANDCIO a analysé les choses. Le travail de nettoyage des listes par les CIO permet d'éliminer plus de 30% des jeunes qui sont scolarisés ou en formation grâce notamment à la comparaison avec les bases élèves, mais aussi des relations avec les CFA. Or, cette plateforme téléphonique a appelé 6772 jeunes (33,5%) pour apprendre qu'ils n'étaient pas décrocheurs. Ensuite, 1506 jeunes ont accepté d'être mis en relation avec un CIO ou une mission locale, soit 7,5%. 1024 ont refusé le suivi (5,1%). 4044 jeunes sont restés injoignables (20,3%) et 6654 non contactés. Au final, seuls 12% de jeunes ont été contactés utilement. La différence n'est donc pas significative entre le travail de la plateforme téléphonique dédiée et celui des PSAD !

Pour la députée, les 436 missions locales couvrent bien le terrain, nous rétorquons qu'il y a 454 CIO et antennes qui couvrent également bien le territoire !

Nous convenons tous que seul le travail de proximité et partenarial permet d'être efficace en matière de décrochage et de propositions de solutions adaptées aux jeunes. Mais la députée dit vouloir faire des propositions réalistes aux ministres et qu'il n'est pas en son pouvoir de décider du nombre de CIO qu'il restera. Nous avons beaucoup articulé la discussion autour de la nécessité du travail au plus près du terrain.

Nous lui expliquons que le MENJ n'a pas encore tranché en termes de nombre de CIO et que si le rapport Charvet évoque un CIO par département, c'est en référence à la loi de 1951 mais que rien n'est écrit dans le marbre et nous lui suggérons de préconiser au ministre de garder un maillage territorial des CIO qui rende possible le travail de proximité et en partenariat avec les ML qui ne pourront pas mener à bien ce dossier si elles sont seules à le porter.

A l'issue de la réunion, Madame Charrière a manifesté sa satisfaction de nous avoir rencontrés et son intention de tenir compte de nos remarques dans les propositions qu'elle remettra prochainement aux ministres.

Rencontre avec le SNES

L'ANDCIO avait déjà rencontré le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et FO. Quant au syndicat majoritaire, il a souvent critiqué dans le passé les positions de l'ANDCIO, récusant même notre légitimité à nous exprimer au nom des DCIO ! Malgré tout, compte tenu des enjeux actuels, nous avons souhaité une rencontre.

*La rencontre s'est déroulée le 3 octobre 2019 dans les locaux du SNES ;
pour le SNES, Marie-Agnès Monnier, Catherine Bas et Frédérique Pénavaire ;
pour l'ANDCIO, Corinne Blieck, Dominique Lagauze et Zbyslaw Adamus.*

Nous avons été agréablement surpris de l'ambiance d'écoute sans défiance ni agressivité qui a permis de bons échanges avec les collègues du collectif et de dégager des points d'accord.

Leurs **motivations de fond sont convergentes** avec les nôtres : sauvegarde du service public d'orientation, maillage territorial, garantie du droit au conseil, lutte contre les inégalités.

Mais ils refusent toujours de mettre en avant la dimension psychologique de l'orientation car il n'y a que la psychologie de l'adolescent qui vaille.

Ils ont toujours leur aversion pour le SPRO (la réorganisation proposée par le rapport Charvet, « c'est pour laisser la place au SPRO »).

Concernant, le statut pour le CIO comme EPA, pour eux c'est une question obsolète.

Pour le statut des DCIO, ils refusent toute idée d'évolution vers celui de chef d'établissement parce que le recrutement se ferait sur concours ouvert à tout le monde et il est hors de question que les DCIO viennent d'ailleurs que du corps des psyEN EDCO. C'est même inenvisageable pour les EDA.

Nous avons rappelé que ceci n'était pas un argument puisque nos statuts successifs permettent depuis des décennies à une personne remplissant les conditions pour se présenter au concours externe de demander son détachement puis son intégration dans le corps des psyEN, et donc de diriger un CIO.

Quant au maillage territorial des CIO, rien ne doit changer. Il ne faut rien céder et surtout ne pas faire de projections comme s'il était acté que seul subsisterait un CIO par département.

Le fait qu'ils soient sur des positions figées et sur un statu quo général est dommageable car il empêche la réflexion d'aller plus loin.



Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.



L'ANDCIO devient une habituée du 54 de la rue de Bellechasse ! Pour conseiller la conseillère ?

Pour les non-parisiens, l'entrée par la rue de Bellechasse se situe à l'angle du 110 de la rue de Grenelle, adresse plus connue de notre ministère...



Audience au MENJ le vendredi 4 octobre 2019

pour l'ANDCIO, Corinne Blieck, France Degaudez et Alain Trichereau.

L'audience a duré deux heures.

Isabelle Bourhis, conseillère sociale et partenariats, est arrivée une heure en retard mais en l'attendant, nous avons discuté avec Christophe Gehin, SG adjoint, Ghislaine Fritsch et l'adjointe de la DGRH.

Nous avons brossé à nouveau le tableau de la situation actuelle de désespoir, de démobilitation, de révolte et de souffrance des personnels, question d'actualité, et présenté à ces trois interlocuteurs le manque à gagner des transformations annoncées :

- transformation en « antennes » enfermées au cœur des établissements,
- disparition des lieux d'accueil ouverts à tous,
- autorité bicéphale,

par la contractualisation,

- quasi-impossibilité même pour les élèves des autres établissements du bassin d'accéder aux psyEN de la tête de réseau.

L'écoute et les remarques de nos 3 interlocuteurs ont été intéressantes.

Mais dès qu'Isabelle Bourhis est arrivée, l'ambiance a complètement changé. Elle a repris sa litanie habituelle et nous a reproché de nous focaliser sur la problématique des CIO et de ne pas avoir une vision systémique de l'ensemble de l'EN et des réformes en cours ! Ce qui en dit long sur ce qu'elle attend des DCIO : ils doivent oublier leurs propres préoccupations personnelles et professionnelles, prendre de la hauteur et accepter les évolutions parce qu'elles sont logiques dans un système d'ensemble.

Dans ce vaste plan de réformes, le ministère a des priorités comme la scolarisation à 3 ans, même si elle reconnaît que cela ne concerne que 25 000 enfants, le dédoublement des petites classes, et que, sous-entendu, il faut bien financer ces mesures à moyens constants.

Nous lui avons répondu que notre vision s'étendait au-delà de l'EN englobant une problématique sociétale : inégalités, pauvreté, exclusion. Dans cette analyse, on constate que les CIO ont été écartés de tout, même du suivi des non affectés de Parcoursup, et on ne comprend pas pourquoi les CIO sont les sacrifiés de l'école de la confiance.

Elle a cité les missions locales comme structure ad hoc.

Nous avons rétorqué que les jeunes décrochés n'ont pas tous vocation à intégrer la Garantie jeunes qui va peser très lourd puisque le gouvernement prévoit 500 000 entrées dans le dispositif à l'horizon 2022 (coût total 2 753 300 000 €) et que les missions locales ont tout intérêt à atteindre cet objectif avec 1 600 € par jeune accompagné. Le système est évidemment intéressant pour certains jeunes mais il relève de l'accompagnement social qui habitue les bénéficiaires à être assistés au détriment de leur engagement dans une formation diplômante et/ou qualifiante, beaucoup plus émancipateur, responsabilisant et socialement utile.

Nous avons ensuite abordé la question relative au statut des DCIO, leurs missions auprès de l'EN-IO, du CSAIO et de la Région, mais sur ce sujet, ils n'avaient rien à nous dire : « rien n'est décidé, rien n'est acté, le ministre n'a pas tranché ». Nous avons souligné qu'il est difficile de se projeter dans ces conditions or c'est ce qui est demandé aux DCIO de l'académie d'Orléans-Tours qui doivent se positionner pour la fin du mois d'octobre !

En outre, les compétences et les responsabilités attendues des DCIO qui dirigeraient un CIO départemental, sur un territoire comprenant plusieurs bassins et une équipe importante et dispersée, entraînent obligatoirement l'émergence d'un nouveau statut. Un tel niveau managérial ne saurait convenir à un simple psyEN qui dirige un CIO.

Les CIO subsistants devront être visibles et identifiables sur les territoires : locaux bien signalés, de réels budgets (en leur permettant par exemple de répondre à des appels à projet) et des missions de service public gratuit réaffirmées... Notre auditoire approuve en aparté.

Pour cela, l'ANDCIO rappelle ses propositions de transformer les CIO en établissements publics administratifs (EPA).

Isabelle Bourhis nous a aussi reproché de ne pas être ce que l'on prétend, à savoir une association ouverte au dialogue, et elle a cité la lettre aux chefs d'établissement (qu'elle juge très fermée) envoyée en mai 2018 suite à son annonce de fermeture de tous les CIO, ce qui lui a été rappelé. Si on ne va pas dans leur sens c'est qu'on est fermé.

Nous avons beaucoup évoqué la situation de l'académie d'Orléans-Tours et elle a demandé si la décision du rectorat était passée en CTA, car rien ne peut se faire en dehors de ça. Elle croit savoir que pourtant un accord avait été trouvé avec la région. De toute façon, la mise à disposition peut avoir lieu à tout moment de l'année civile et en cela, la rectrice ne va pas contre la réglementation. I. Bourhis va contacter la rectrice d'Orléans pour faire un point avec elle.

On lui a rappelé que le calendrier défini pour la transformation des services et les expérimentations était prévu sur 3 ans. Le SGA admet qu'il y a un télescopage d'agendas entre les mesures actées par la loi LCAP et celles résultant de la transformation des services d'orientation.

Une rude bataille pour « sauver le soldat CIO », comme le dit Jacques Vauloup, et pour maintenir un réseau de service public dont le coût est faible dans le budget du MENJ, ne serait-ce que comparé aux 684 M€ de l'ISOE !

4- Audience du 10 octobre 2019 au MENJ pour la 2^{ème} phase de concertation sur le rapport Charvet

L'audience a duré une heure et a regroupé, pour le ministère, Mesdames Isabelle BOURHIS, conseillère sociale du ministre, Ghislaine FRITSCH, cheffe du bureau de l'orientation à la DGESCO, Sabine DELIGNE de la DAF, Véronique GRIS de la DGRH et Monsieur Philippe LEBRETON, adjoint au chef du bureau de l'orientation à la DGESCO et pour l'ANDCIO, Corinne BLIECK, présidente et Dominique LAGAUDE, vice-président.



I. Bourhis revient sur un document de travail qui nous avait été transmis concernant le rapport Charvet, pour préciser certains points. Certaines préconisations, de l'ordre de la réforme territoriale, sont déjà actées et traitées (création des DRAO par exemple, qui pourraient s'appeler différemment) ; d'autres concernent la réorganisation de l'ONISEP et font l'objet d'une concertation avec la nouvelle directrice de l'Office.

Un diaporama est projeté durant la rencontre mais il n'est pas définitif car il évolue au fil des rencontres avec les différentes personnalités et organisations. Nous n'avons pas réussi à nous le procurer.

I. Bourhis rappelle que nous nous situons pour certains points dans une approche expérimentale non généralisable tout de suite. Les opérations se dérouleront sur trois ans.

Rien ne sera acté avant fin novembre quand le ministre aura tous les éléments suite aux rencontres qui doivent encore se dérouler.

Ce qui figure sur le diaporama est donc en réflexion.

D'après le MENJ, deux phases sont à déterminer : d'une part, le point de vue de l'élève, de la manière dont on peut percevoir les choses quand on est élève et, d'autre part, le point de vue des structures et de la façon d'améliorer leur vision par les élèves. Le MENJ considérerait-il que les CIO manquent de visibilité ?

Il est question de clarification des acteurs et de leurs rôles dans le cadre des horaires dédiés à l'orientation dès la 4^{ème} et aussi des espaces dédiés dans les EPLE, CDI, Biblio-Lab (cette appellation alambiquée ne semble pas devoir être retenue), Learning center ou autres.

Concernant le référent orientation, ce serait un membre de l'établissement formé, reconnu et valorisé ayant le rôle de coordonner les actions internes à l'EN et celles des régions. Les chefs d'établissements ne peuvent pas se charger de cette tâche supplémentaire.

I. Bourhis pointe l'importance d'un pilotage selon des lignes claires au niveau national comme au niveau académique.

Quant aux psy-EN, leur présence sera renforcée en EPLE autour des élèves et des équipes.

Il va y avoir un travail au sujet du maillage CIO/antennes. Ce qui nous été affirmé, c'est que les antennes installées dans les lycées têtes de réseau ne seront pas dans les CDI, Biblio-Lab, Learning center ou autres. Elles seront accessibles, car il faut garder un lieu d'accueil et de ressources et les antennes têtes de réseau doivent être en mesure d'accueillir les élèves extérieurs à l'établissement « hôte ». Sur les lieux qui seront choisis pour répondre à ces critères, il y aura un travail sur le maillage fin à mener.

Un autre travail sera celui de la formation des professeurs, PP, CPE pour que les personnels soient mieux armés sur la pédagogie de l'orientation.

En parallèle, les cordées de la réussite seront renforcées pour favoriser les parcours d'excellence.

L'accueil des jeunes non scolarisés se fera de préférence dans les CIO départementaux, qui hébergeront aussi les PSAD et qui travailleront en lien avec les missions locales. Mais la dimension de conseil des CIO n'est pas remise en cause.

On est dans une perspective d'évolution des structures Etat/Régions et du partenariat Etat/Régions.

Le MENJ modifie par ailleurs les relations entre ses différentes directions nationales, DGESCO et DGSIP et souhaite une coordination entre l'ONISEP, le CIDJ et le CEREQ, en redessinant leurs périmètres d'action. Il ne doit plus y avoir de doublons.

Au niveau de la région académique, les DRAO, délégations régionales à l'orientation, auront un rôle moins prescriptif que ne le préconise le rapport. Ce rôle se déclinera sur le terrain selon les feuilles de route des recteurs de région académique.

Donc, en résumé, pour une véritable pédagogie de l'orientation, on aura :

- une certification pour les enseignants et une habilitation pour les CPE
- un accès au CAFA pour les psy-EN
- le développement de la formation des enseignants à la pédagogie de l'orientation (du choix ?)
- le développement à l'ONISEP d'un département ingénierie de la pédagogie de l'orientation
- la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté Etat/Régions pour la découverte du monde professionnel et des formations
- l'élaboration du projet de l'élève se fera sur le temps de sa scolarité et de ses études.

I. Bourhis nous demande ensuite quelles sont nos réactions à ces différentes propositions.

Nous lui répondons que la vision d'ensemble est très complexe et que les rôles sont mal définis. Les élèves et leurs familles vont avoir du mal à trouver l'interlocuteur qui va vraiment pouvoir les aider. Déjà actuellement, il arrive que des personnes viennent dans les CIO après avoir poussé plusieurs portes et regrettent de ne pas s'y être rendues en premier lieu. Que va-t-il se passer quand, à la place des structures, elles auront une multitude d'interlocuteurs dont elles ne connaissent pas forcément le titre ou la fonction ?

Nous avons insisté sur le rôle bien identifié des CIO où jeunes et parents ne viennent pas par hasard mais parce qu'ils savent y trouver un service différent de celui des établissements, où le psy-EN est parfois perçu dans le consensus avec les équipes et peut ne pas avoir la même neutralité ni la même indépendance qu'en CIO.

Nous avons aussi rappelé que les CIO font tout un travail d'explicitation lors des réformes, auprès des jeunes, des familles mais aussi des enseignants et qu'ils ont été en première ligne lors de la mise en route de Parcoursup.

Sans les CIO, les psy-EN et les contractuels débutants n'auront plus l'accompagnement au quotidien par leurs collègues expérimentés et leurs directrices et directeurs. Ce n'est pas dans les antennes têtes de réseau que pourront se faire ni cette adaptation post formation pour les néo psy-EN, ni la prise en charge pour l'entrée dans le métier des contractuels ainsi que le suivi de leur travail et de leurs écrits. La qualité du service aux élèves en pâtira, quant à leur rôle de conseiller technique des équipes et des chefs d'établissement, il risque bien d'être inexistant.

Il nous a semblé important de mettre l'accent sur ces derniers points car le collectif qui sera soi-disant préservé dans les antennes n'est en rien acquis puisque qu'on sait tous que les psy-EN des petits CIO ou des actuelles antennes ne se croisent presque jamais en dehors des réunions de centre. Nous avons insisté sur l'importance des personnels administratifs assurant la continuité du service et l'accueil dans les antennes têtes de réseau car il est problématique que les psy-EN soient totalement isolé.e.s dans leur pratique.

Nous avons indiqué que dans le texte projeté qui nous a été proposé, nous étions en accord sur plusieurs propositions, en particulier sur la mise en place d'un temps dédié à l'orientation et sur le concept de pédagogie de l'orientation.

Il nous a semblé dommage que la notion de projet professionnel ne soit jamais abordée et que le fait de confier plus de responsabilités dans le conseil en orientation aux personnels enseignants risquait d'enfermer l'élève dans un choix d'étude sans perspectives professionnelles.

Nous avons insisté sur le maillage territorial nécessaire avec les chefs d'établissement dans les bassins mais aussi avec les partenaires extérieurs comme les missions locales, l'implantation des CIO devant correspondre le mieux possible aux compétences territoriales de ces partenaires.

Au-delà des réserves que nous avons émises, nous avons proposé de travailler avec le ministère pour faire en sorte que le maillage corresponde aux besoins des territoires et à ce propos, nous avons recommandé que le ministre donne des consignes aux recteurs pour qu'ils adoptent des critères fondés sur une analyse des besoins plutôt que sur des considérations purement budgétaires et opportunistes. Nous avons pris quelques exemples, fermeture des CIO de Longwy en raison du coût du loyer et de celui de Tours en raison de l'expiration du bail locatif.

La question des ressources humaines et la manière brutale dont certains recteurs et secrétaires généraux traitent les personnels a également été soumise à I. Bourhis.

La rencontre s'est terminée sur une remarque glissée par I. Bourhis à la représentante de la DGRH sur la question des évolutions proposées aux DCIO qu'il serait opportun travailler avec l'ANDCIO, ainsi que sur une demande de la conseillère sociale auprès de l'ANDCIO concernant les pistes d'évolution des services, de la carte des CIO et sur le volet formation. Nous rédigerons quelques lignes sur ces questions.

Comme on le voit, le discours a un peu évolué :

- Plus d'antennes intégrées aux CDI des lycées, mais des antennes têtes de réseau ouvertes à l'accueil d'élèves des autres établissements, mais pas encore aux non scolaires.

- Un unique CIO par département n'est pas un dictat.

- Une concertation avec la DGRH est envisagée pour travailler sur la question des évolutions proposées aux DCIO et sur les formations qui pourraient leur être dispensées.

Au-delà de ces considérations professionnelles et statutaires, nous avons à nous situer dans une conception néo libérale de l'orientation et une deuxième révolution numérique qui remettent en question l'efficacité et même la légitimité des services publics et de leurs agents et de leur expertise.

Vous pourrez vous reporter aux travaux de Jean Guichard et de Jérôme Martin, à paraître dans Questions d'orientation pour ce dernier. Jean Guichard analyse le rapport Charvet d'un point de vue historique et politique.

On ignore comment les choses vont évoluer et si la concertation portera ses fruits mais l'ANDCIO aura fait tout son possible pour influencer le ministère afin de sauver le service public d'orientation de l'Education nationale, de le rendre visible aux yeux de usagers et des partenaires, le redynamiser pour qu'il soit performant et faire en sorte qu'il contribue pleinement à apporter aux jeunes Français l'aide dont ils ont besoin pour construire, avec clairvoyance et en toute autonomie, leur parcours de vie scolaire et professionnelle.

C'est aussi sur le dossier des statuts des CIO et des DCIO que l'ANDCIO se positionne avec détermination et il bien regrettable que le consensus sur cette question n'existe pas avec nos syndicats représentatifs.

Cela n'empêchera pas l'ANDCIO de continuer à défendre le paradigme du CIO, service public neutre et gratuit, ancré dans un territoire, travaillant avec ses partenaires au service des personnes en besoin d'accompagnement et de conseils pour leur orientation et facteur de progrès social et économique, qui ne peut passer que par la formation et l'élévation du niveau de qualification des individus dans le respect de leur personnalité et de leurs aspirations.

~~A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise le vendredi 29 novembre 2019 au lycée Paul Bert à Paris, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa~~



15^{ème} journée de réflexions-débats

Thème de cette année :

CONSEIL, INFORMATION et maintenant ACCOMPAGNEMENT La place et le rôle des CIO et des DCIO dans la nouvelle répartition des compétences

Un contexte de plus en plus complexe et inquiétant

Plus d'un an après l'adoption de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », avec ses répercussions sur l'avenir des DRONISEP et en filigrane les retombées sur les CIO, après la sortie du rapport des IG Charvet, Lugnier et Lacroix et en parallèle la réforme territoriale des services publics, le contexte ne fait que se complexifier et s'aggraver.

Des acteurs de plus en plus nombreux et disparates dans le champ de l'orientation

L'entrée des régions parmi les acteurs intervenant auprès des élèves, le renforcement du rôle des professeurs principaux, la création de référents orientation dans les EPLE, d'une certification pour les enseignants et d'une habilitation pour les CPE, risque de brouiller encore un peu plus les rôles et la perception des jeunes et des familles, malgré la volonté du ministère de clarifier les acteurs et leurs fonctions.

Une architecture modifiée et une organisation décomposée en échelons territoriaux

MENJ → DRAO + Régions → CSAIO + IEN-IO+DCIO → DASEN + IEN-IO + DCIO → EPLE + CIO

- *Au niveau national, le ministère : cadrage (cadre national de référence) et pilotage sur des grandes lignes.*
- *Au niveau académique et régional, les recteurs-DRAO : relais des décisions ministérielles en lien avec les exécutifs régionaux.*
- *Au niveau intra régional, dans les régions recomposées, les recteurs, assistés par les CSAIO : déclinaison en fonction des spécificités territoriales avec l'aide d'un IEN-IO et d'un DCIO*
- *Au niveau départemental, les IEN-IO : mise en œuvre dans les bassins en lien avec les chefs d'établissements avec l'aide d'un DCIO*
- *Au niveau local, les chefs d'établissements : organisation et mise en œuvre de la pédagogie de l'orientation avec l'appui technique des psy-EN et des CIO.*

Un recours de plus en plus développé au numérique et à l'intelligence artificielle

Avec la perspective de développement fulgurant de l'informatique quantique, on peut redouter que les services publics se désincarnent et se déshumanisent de plus en plus, de la déclaration fiscale à l'orientation.

Autant de transformations qui imposent aux CIO et à leurs directrices et directeurs un repositionnement au travers de leurs missions (à redéfinir), de leurs fonctions et de leur rôle au sein de l'institution Education Nationale et vis-à-vis de leurs partenaires internes et externes.

Journée reportée début 2020



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2019 – 2020

(pour tous les collègues qui dirigent un CIO ou anciens DCIO, et toute personne pour le soutien)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020 est de **50 € pour les DCIO en activité (tarif préférentiel de 35 € pour les néo-DCIO)** et de **25 € pour les retraités et autres membres**.
Le montant du soutien est libre.

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, l'un **de 25 €**, l'autre du montant du solde en précisant au verso la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus)*.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2019 au 30.09.2020.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr
